



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 05231

Numéro SIREN : 492 973 292

Nom ou dénomination : 2SEG

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2013 sous le numéro de dépôt A2013/022155



4383281

Dénomination : 2SEG
Adresse : 55 rue Bellecombe 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2006B05231
n° d'identification : 492 973 292
n° de dépôt : A2013/022155
Date du dépôt : 16/09/2013

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte



4383281

2 S E G

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège social : 55, rue Bellecombe – 69006 LYON

492 973 292 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) EN DATE DU 28 JUIN 2013

[...]

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission à compter du 1^{er} janvier 2008 de M. Alain GUINOT, commissaire aux comptes titulaire et de M. Frédéric NEIGE, commissaire aux comptes suppléant, et décide en conséquence de nommer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE MARQUE & GENDROT, société anonyme au capital de 27 200 000 euros, dont le siège social est situé 185, avenue Charles de Gaulle – 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 342 528 825, représentée par M. Alain GUINOT, et
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : M. Frédéric NEIGE, domicilié au 185, avenue Charles de Gaulle – 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE

pour la durée du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président
Christian MONS

